

Offre de services bancaires aux étudiants étrangers CIBC

Modalités de l'Offre de services bancaires aux étudiants étrangers CIBC

Partie A : Généralités

- Portée** : Les présentes Modalités, qui peuvent être modifiées à l'occasion, régissent votre utilisation de la Plateforme en ligne et s'appliquent lorsque vous accédez aux Services, ou que vous les utilisez, peu importe la technologie utilisée. Sous réserve de l'article 2, les présentes Modalités remplacent toutes les ententes précédentes conclues entre vous et nous relativement à votre utilisation de la Plateforme en ligne, du Site Web et des Services.
- Autres ententes** : Les présentes Modalités complètent toutes les autres ententes écrites actuelles et ultérieures conclues entre vous et nous, de même que toutes les modalités, conditions ou mentions juridiques indiquées sur notre site Web. Par exemple, il existe diverses modalités, conditions et mentions juridiques supplémentaires dans d'autres ententes qui régissent votre utilisation des Services. En cas de divergence entre une condition des présentes Modalités et une condition de toute autre entente écrite, la condition de l'autre entente s'appliquera dans la mesure nécessaire pour résoudre cette divergence.
- Modifications apportées aux présentes Modalités** : Nous pouvons proposer de modifier, de façon permanente ou temporaire, n'importe quelle modalité (y compris les honoraires, les frais ou les autres montants que vous devez payer, le cas échéant) ou de remplacer les présentes Modalités par une autre entente, en tout temps. Nous vous fournirons un préavis écrit de toute modification proposée, comme l'exige la loi applicable et conformément au présent article. Si vous refusez une modification, vous devez cesser d'utiliser la Plateforme en ligne avant la date à laquelle l'avis précise que la modification entrera en vigueur. Nous vous aviserons des changements apportés aux présentes Modalités en utilisant les moyens permis par les lois applicables, y compris l'envoi d'un avis électronique. Vous pouvez obtenir un exemplaire des Modalités en vigueur en vous rendant sur le site www.cibc.com/osbee.
- Modifications apportées aux Services** : Vous comprenez que nous pouvons en tout temps ajouter, retirer ou modifier toute partie ou caractéristique des Services, y compris la Plateforme en ligne, les Services ou le Site Web, sans vous en aviser, à l'exception de ce que prévoit l'article 3.
- Interprétation** : Les termes commençant par une majuscule qui sont utilisés dans les présentes Modalités sont définis à l'article 42 ci-après.

Partie B : Généralités

- Admissibilité** : Le Programme est offert aux résidents canadiens et aux étudiants étrangers qui, à l'occasion, résident dans un pays que nous approuvons et qui ont été acceptés dans l'un des établissements d'enseignement canadiens que nous avons acceptés. Les étudiants doivent également être inscrits à un programme à temps plein pour une période de plus de six mois.
- Aperçu** : L'Offre de services bancaires aux étudiants étrangers consiste en deux programmes, soit le Programme de CPG pour étudiants et le Programme de dépôt pour étudiants :
 - Si vous optez pour le Programme de dépôt pour étudiants dans la Plateforme en ligne et que vous êtes inscrit, vous pouvez nous virer un montant allant de 2 500 \$ CA à 50 000 \$ CA, ou l'équivalent dans la devise sélectionnée, à déposer dans un compte canadien de la Banque CIBC. La Banque CIBC ouvrira un Compte Intelli CIBCMC dans le cadre du Programme Intelli CIBCMC pour étudiants ou du programme Départ Intelli CIBCMC. Une fois que nous aurons reçu vos fonds et ouvert votre Compte CIBC, nous vous confirmerons par écrit que les fonds se trouvent dans un Compte canadien.

Offre de services bancaires aux étudiants étrangers CIBC

- b) Si vous optez pour le Programme de CPG pour étudiants du Programme en ligne et que vous êtes inscrit, vous pourrez nous virer un montant allant de 10 000 \$ CA à 50 000 \$ CA, ou l'équivalent dans la devise sélectionnée, à déposer dans un compte canadien avec retenues. La Banque CIBC ouvrira un Compte de chèques (le Compte CIBC), et la Financière Simplii ouvrira un Compte de chèques sans frais avec retenues (le Compte du Programme de CPG) afin de satisfaire aux exigences de Compte du Programme de CPG du gouvernement du Canada dans le cadre du Volet direct pour les études (VDE). Il vous incombe de respecter les directives financières du programme d'études applicable auquel vous faites une demande d'admission; la Banque CIBC décline toute responsabilité si jamais vous ne virez pas les fonds minimums requis comme preuve de soutien financier. Une fois que nous aurons reçu vos fonds et ouvert votre Compte, nous vous fournirons une confirmation écrite que les fonds sont détenus dans votre Compte du Programme de CPG. Les fonds seront investis conformément à la partie D ci-dessous de manière à faciliter les retraits périodiques de fonds sous forme de versements.
8. **Ouverture et activation du compte** : Dès que nous avons reçu et approuvé votre demande d'inscription au Programme, nous établirons un ou des Comptes pour vous et nous vous transmettrons des instructions de virement télégraphique pour le transfert des fonds dans votre Compte du Programme de CPG. Toutefois, le ou les Comptes ne seront activés qu'à votre arrivée au Canada. Pour activer le ou les Comptes, vous devrez vous rendre en personne à l'un des centres bancaires CIBC que nous vous désignons, selon le cas, et nous fournir une preuve d'identité, notamment votre permis d'études (formulaire IMM 1442), ainsi que les autres documents que nous vous demandons et que nous jugeons acceptables, à notre seule discrétion. Vous devez vous rendre au centre bancaire CIBC désigné dans les 180 jours après la date d'arrivée provisoire au Canada que vous avez indiquée sur la Plateforme en ligne. Le Compte sera un Compte Intelli CIBCMC assorti des avantages du Programme Intelli CIBCMC pour étudiants ou du programme Départ Intelli CIBCMC (selon votre âge et la date d'obtention de votre diplôme). Nous ouvrirons et activerons uniquement le Compte à votre nom. Les fonds déposés dans le Compte ne peuvent pas être virés dans un autre compte. Veuillez consulter l'Entente relative à la tenue d'un compte personnel et la brochure Frais de service applicables aux comptes personnels CIBC pour obtenir des précisions sur les modalités applicables à votre Compte CIBC, notamment les frais qui peuvent être facturés relativement à votre Compte, qui s'ajoutent aux présentes Modalités. Concernant le Programme de CPG pour étudiants, une fois votre Compte CIBC activé, votre Compte de chèques sans frais avec retenues de la Financière Simplii sera activé afin de se conformer au VDE. Nous ouvrirons et activerons uniquement le ou les Comptes à votre nom. Tous les fonds déposés dans le Compte du Programme de CPG de la Financière Simplii feront l'objet d'une retenue et vous ne pourrez pas y accéder ni les transférer à un autre compte. Aucun intérêt n'est généré sur le ou les Comptes avant leur activation. Pour en savoir plus sur les modalités applicables à votre Compte du Programme de CPG, y compris les frais qui peuvent être facturés relativement à votre Compte, et qui s'ajoutent aux présentes Modalités, veuillez consulter le document Products and Services Agreement (en anglais seulement) de la Financière Simplii. Si, pour quelque raison que ce soit, le ou les Comptes ne sont pas activés, les fonds vous seront retournés conformément aux présentes Modalités.
9. **Résidence aux fins de l'impôt et déclaration du statut** : Comme l'exige la loi canadienne, vous déclarez que les renseignements sur la résidence aux fins de l'impôt et le statut de personne des États-Unis que vous nous fournissez au moment de l'activation du Compte (y compris tout numéro d'identification aux fins de l'impôt) sont, au meilleur de vos connaissances, exacts et complets. Si l'un de ces renseignements change, vous nous communiquerez les renseignements à jour dans un délai de 30 jours. Si vous omettez de fournir une autocertification acceptable de la résidence aux fins de l'impôt ou du statut de personne des États-Unis, les renseignements sur votre compte pourraient être déclarés à l'autorité fiscale compétente et vous pourriez être passible d'une sanction en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).
10. **Résiliation du Compte** : Le Compte peut être résilié par vous ou par nous conformément à l'Entente relative à la tenue d'un compte personnel CIBC ou au document Products and Services Agreement (en anglais seulement) de la Financière Simplii, selon le cas. Toutefois, si le Compte est résilié, nous pourrions devoir informer le Consulat et/ou votre établissement d'enseignement de la fermeture du Compte. Nous ne pourrions être tenus responsables des Pertes découlant de la résiliation de votre compte ou liées à celle-ci.
11. **Carte de débit** : Après l'activation de votre Compte CIBC, vous pourrez demander une carte de débit au centre bancaire où est domicilié votre Compte. Le Compte CIBC en question sera alors lié à la carte de débit. Veuillez consulter l'Entente de services bancaires avec le titulaire de carte CIBC pour connaître les modalités applicables à votre carte de débit, lesquelles s'ajoutent aux présentes Modalités.

Offre de services bancaires aux étudiants étrangers CIBC

12. **Frais du programme** : Des frais pourraient vous être facturés au moment de votre inscription au Programme. Ces frais vous seront divulgués dans la Plateforme en ligne avant que vous procédiez à un virement de fonds. Votre banque locale ou les autres institutions financières pourraient vous imposer des frais sur les virements de fonds effectués dans le cadre de ce Programme. Ces frais sont à votre charge. Vous devez les payer séparément à votre banque locale ou à toute autre institution financière.
13. **Renseignements fournis par vous** : Vous êtes seul responsable de l'exactitude et de l'intégralité de tous les renseignements que vous nous fournissez sur la Plateforme en ligne, ou d'une autre manière, relativement au Programme. Vous devez nous aviser immédiatement de tout changement aux renseignements que vous nous avez fournis. Vous reconnaissez et comprenez que vous êtes tenu de nous fournir des renseignements exacts, sans quoi le virement peut être retardé, ou les fonds retournés.

Partie C : Virements de fonds et opérations de change

14. **Virement de fonds à la Banque CIBC** : Vous ne pouvez demander un virement de fonds dans le cadre du Programme que par l'intermédiaire de la Plateforme en ligne.
15. **Virements en devises** : Si vous virez des fonds dans la devise que vous avez sélectionnée, une fois que vous aurez saisi un montant à virer, la Plateforme en ligne affichera une offre de taux dans la devise que vous avez sélectionnée et présentera le taux de change proposé pour la paire de devises concernée. Cette offre demeurera valide jusqu'à la date et l'heure d'échéance indiquées sur la Plateforme en ligne (la « Période de l'offre »). Au cours de la Période de l'offre, vous ne pourrez pas amorcer un autre virement ou obtenir une autre offre de taux.
16. **Taux de change** : Le taux de change est fourni par la Banque CIBC. La Banque CIBC tire un revenu de la différence (la marge) entre les prix d'achat et de vente des devises. Nos marges pourraient varier de temps à autre et peuvent changer (sans préavis). La marge est prise en compte dans l'offre de taux qui vous est présentée dans la Plateforme en ligne et peut être considérée comme un coût indirect que vous devez assumer.
17. **Virements en dollars canadiens** : Si vous virez des fonds en dollars canadiens, des frais supplémentaires pourraient vous être facturés. Ces frais vous seront clairement indiqués avant que vous terminiez votre virement de fonds dans la Plateforme en ligne.
18. Pour chaque virement, la Plateforme en ligne générera des instructions de virement télégraphique dès que votre demande aura été approuvée et votre Compte, ouvert. Vous devez imprimer les instructions de virement télégraphique et les présenter à votre banque locale dès que possible pour amorcer le virement télégraphique. Le virement télégraphique doit être effectué à partir d'un compte à votre nom et dans la devise que vous avez sélectionnée dans la Plateforme en ligne. Vous ne pouvez effectuer qu'un seul virement télégraphique du montant intégral. Vous devez vous assurer que le virement télégraphique a été reçu par la Banque avant la fin de la Période de l'offre ou les fonds pourraient vous être retournés. Veuillez vous assurer que vous avez le temps de passer à votre banque locale le plus rapidement possible dès que vous avez reçu les instructions de virement télégraphique. Nous ne pouvons être tenus responsables des Pertes que vous pourriez subir en raison de votre incapacité à amorcer un virement télégraphique au cours de la Période de l'offre ou liées à cette incapacité.
19. **Fonds retournés et remboursés** :
 - a) Si, pour quelque raison que ce soit, un virement de fonds ou tout autre paiement que vous effectuez par l'intermédiaire de la Plateforme en ligne vous est retourné ou remboursé, nous reconvertirons les fonds retournés ou remboursés selon le taux de change de la Banque CIBC alors en vigueur pour la paire de devises concernée. Le taux de change pourrait différer de celui qui vous a été offert au moment du virement des fonds à la Banque CIBC. Les fonds seront retournés à la même banque et au même compte d'où ils ont été envoyés. Vous pourriez ainsi ne pas recevoir le montant que vous avez initialement viré ou payé et vous serez responsable des Pertes subies, y compris les pertes sur opérations de change causées par la fluctuation du cours des devises, et de tous les frais imputés par une banque intermédiaire. Nous pourrions également vous imputer des frais de traitement de remboursement, qui vous seront communiqués dans la Plateforme en ligne.
 - b) À votre demande, nous pourrions accepter, à notre seule discrétion, de retourner ou de rembourser les fonds virés ou les paiements que vous avez effectués. Si nous acceptons de retourner ou de rembourser des fonds, vous devez suivre le processus de remboursement énoncé dans la Plateforme en ligne et nous fournir les documents et les renseignements que nous pourrions exiger, à notre seule discrétion. Si vous ne nous fournissez pas les documents et les renseignements requis, le retour ou le remboursement des fonds pourrait échouer ou être retardé.

Offre de services bancaires aux étudiants étrangers CIBC

- c) Nous pourrions également retourner ou rembourser des fonds virés ou des paiements pour l'une ou l'autre des raisons suivantes :
- le virement télégraphique comporte des renseignements erronés ou incomplets;
 - le montant que nous avons reçu est inférieur au montant prévu pour quelque raison que ce soit;
 - le montant que nous avons reçu dépasse la limite maximale acceptable;
 - le montant que nous avons reçu n'est pas dans la devise que vous avez sélectionnée dans la Plateforme en ligne;
 - les fonds reçus ne provenaient pas d'un compte à votre nom;
 - plus d'un virement télégraphique a été envoyé;
 - vous retirez votre consentement à ce que nous communiquions avec vous par voie électronique avant l'activation de votre Compte;
 - conformément aux lois applicables, notamment les lois sur le blanchiment d'argent et les sanctions, y compris, sans s'y limiter, les sanctions économiques, financières ou commerciales.
- d) Vous reconnaissez et acceptez que nous serons dans l'obligation d'aviser le Consulat et, éventuellement, votre établissement d'enseignement avant ou après le remboursement des fonds. Nous pourrions également exiger l'approbation du Consulat et/ou de votre établissement d'enseignement, ou les deux, avant que nous puissions rembourser ou retourner des fonds. Nous ne sommes pas responsables des Pertes découlant de votre incapacité à obtenir toute approbation requise.
- e) Nous ne sommes pas responsables des Pertes découlant des virements que nous vous retournons ou que nous vous remboursons ou liées à ceux-ci.

Partie D : Programme de CPG pour étudiants

20. Vous pouvez, à votre gré, choisir de vous inscrire au Programme de CPG pour étudiants. Dans ce cas, vous devez nous virer un montant allant de 10 000 \$ CA à 50 000 \$ CA ou l'équivalent dans la devise sélectionnée. Ce montant initial sera déposé dans votre Compte du Programme de CPG. Quand vous activerez votre compte à votre arrivée au Canada, 70 % des fonds virés (jusqu'à concurrence de 14 444,50 \$ CA) demeureront dans votre Compte du Programme de CPG et le reste sera transféré à votre Compte CIBC (moins les frais applicables). Si vous sélectionnez l'option de Programme de CPG pour étudiants dans la Plateforme en ligne, après votre arrivée au Canada, vous pourrez choisir de fermer votre Compte CIBC, sans aucuns frais.
21. Une fois déposée dans le Compte CIBC, la tranche de 70 % de vos fonds (jusqu'à concurrence de 14 444,50 \$ CA) affectés au Compte du Programme de CPG fera l'objet de retenues. Les fonds seront virés à votre Compte CIBC dans les cinq jours suivant votre date d'arrivée prévue.
22. Au moment où nous accepterons d'établir le Compte du Programme de CPG, ou avant, nous vous fournirons, sur la Plateforme en ligne, les modalités qui s'appliquent au Compte du Programme de CPG.

Partie E : Mots de passe, instructions et courriel

23. **Utilisation** : Vous devez utiliser votre Code d'utilisateur et votre Mot de passe pour accéder à la Plateforme en ligne.
24. **Mot de passe** : Vous acceptez de préserver la confidentialité de votre Mot de passe; l'utilisation de celui-ci vous est exclusivement réservée. Vous ne divulguez votre Mot de passe à personne (y compris à un membre de la famille immédiate ou à un ami, à toute banque ou à tout fonctionnaire). Vous devez sélectionner votre Mot de passe avec soin afin qu'il soit difficile pour une autre personne de le deviner ou de le soumettre à l'ingénierie inverse. Lorsque vous choisissez votre Mot de passe, vous ne devez pas utiliser les éléments suivants :
- votre nom ou le nom d'un proche;
 - la date ou l'année de votre naissance, votre numéro de téléphone ou votre adresse, ou ceux de l'un de vos proches;
 - votre Code d'utilisateur;
 - votre numéro de Compte, votre numéro de carte de débit ou votre numéro de carte de crédit;

Offre de services bancaires aux étudiants étrangers CIBC

- le numéro d'une carte d'identité que vous conservez dans votre sac à main ou portefeuille;
- tout autre numéro qui peut être facilement obtenu ou deviné par un tiers;
- un mot de passe que vous utilisez pour n'importe quel autre service.

Vous devriez mémoriser votre Mot de passe plutôt que d'en conserver une trace écrite. Toutefois, si vous croyez vraiment avoir besoin de l'écrire, vous devrez respecter les conditions ci-dessous :

- Vous ne consignerez pas votre Mot de passe sur un enregistrement de votre Code d'utilisateur ou à proximité d'un tel enregistrement;
- Votre mot de passe doit être dissimulé dans l'enregistrement écrit que vous faites afin que personne d'autre ne puisse facilement deviner qu'il s'agit d'un enregistrement de votre mot de passe ; et
- Vous ne consignerez pas votre Mot de passe dans votre Appareil électronique de quelque manière que ce soit, et vous ne conserverez pas votre Mot de passe à proximité de votre Appareil électronique (par exemple, sur une note autoadhésive placée au bord de votre écran ou de votre clavier).

Lorsque vous entrez votre Code d'utilisateur et votre Mot de passe dans votre Appareil électronique, vous devez prendre toutes les précautions raisonnables pour empêcher autrui de vous voir saisir ces renseignements; par exemple, vous devez vous assurer que personne ne puisse voir l'écran de votre ordinateur ou le clavier de votre Appareil électronique.

25. **Code d'utilisateur et Mot de passe découverts** : Si vous soupçonnez qu'une personne connaît votre Mot de passe ou qu'une personne utilise votre Code d'utilisateur, vous devez nous en aviser par téléphone ou en personne dès que possible (et, dans tous les cas, dans un délai de 24 heures après avoir appris ou soupçonné une telle perte ou utilisation) et suivre les instructions que nous vous donnerons.

Si vous suspectez une autre personne de connaître votre Mot de passe, vous devez immédiatement le changer.

26. **Responsabilité en cas de Pertes** : Vous êtes responsable de toutes les Pertes découlant de votre propre utilisation de votre Code d'utilisateur et de votre Mot de passe. Vous êtes également responsable de toutes les Pertes découlant de l'utilisation de votre Code d'utilisateur et de votre Mot de passe par un tiers. Sans restreindre la généralité de la première phrase du présent article 26, vous êtes également responsable des Pertes subies si :

- vous faites une erreur de saisie lors de l'utilisation de la Plateforme en ligne;
- une autre personne utilise votre Code d'utilisateur sans votre consentement et que vos actions (ou votre inaction) contribuent à cette utilisation non autorisée.

27. **Instructions** : Vous reconnaissez que chaque Instruction que vous nous donnez est définitive. Vous acceptez que nous utilisions vos Instructions (y compris l'acceptation électronique des présentes Modalités et des autres ententes en ligne) comme si vous nous en aviez fourni un exemplaire papier. Vous acceptez d'être responsable des opérations effectuées selon vos Instructions ainsi que des Pertes qui pourraient découler de ces opérations. Vous consentez à ce que nous maintenions un registre de vos Instructions. En cas de différend, y compris dans le cadre de poursuites judiciaires, notre registre de vos Instructions vous engagera, à moins que vous n'apportiez une preuve sans équivoque qu'il est erroné ou incomplet.

28. **Courriels** : Les courriels envoyés par Internet ne sont pas sécurisés et peuvent se perdre, être interceptés ou être modifiés. Sauf dans la mesure où une autre entente écrite que vous avez conclue avec la Banque CIBC l'indique, vous convenez que nous ne sommes pas obligés d'accepter les instructions que vous nous envoyez par courriel ou d'y donner suite. Si vous nous envoyez des renseignements personnels par courriel, nous ne pourrions être tenus responsables en cas de perte ou d'interception, de modification ou d'utilisation malveillante des renseignements par un tiers. Si vous nous envoyez un courriel, vous consentez à ce que nous puissions (à notre seule discrétion) vous répondre par courriel, et vous fournir par courriel des renseignements confidentiels que vous avez demandés; vous acceptez également que nous ne soyons pas tenus responsables si les renseignements que nous vous fournissons par courriel, comme prévu au présent article 28, sont perdus ou interceptés, ou encore modifiés ou utilisés d'une façon malveillante par un tiers.

Offre de services bancaires aux étudiants étrangers CIBC

29. **Utilisation d'un antivirus, d'un anti-logiciel espion et d'un pare-feu; fermeture de session :** L'Appareil électronique que vous utilisez peut être vulnérable aux virus ou aux attaques informatiques dont l'objectif est de tenter d'intercepter ou de modifier des renseignements de nature délicate que vous fournissez par Internet. Pour réduire les risques de dommages, vous devriez prendre toutes les précautions raisonnables, y compris vous assurer que tous les Appareils électroniques que vous utilisez pour accéder à la Plateforme en ligne sont équipés d'un antivirus, d'un anti-logiciel espion et d'un pare-feu à jour, si de telles mesures de sécurité sont disponibles pour votre Appareil électronique. Afin de prévenir les accès non autorisés, vous devez fermer la session de la Plateforme en ligne et fermer votre navigateur après utilisation.

Partie F : Transmission électronique

30. Vous acceptez de nous fournir une adresse électronique exacte et fonctionnelle et de nous aviser rapidement de tout changement d'adresse électronique. Vous consentez à recevoir par voie électronique, à l'adresse électronique que vous avez fournie, les documents d'information, les avis de changements apportés aux présentes Modalités ou à toute autre entente que vous concluez relativement au Programme, y compris l'Entente relative à la tenue d'un compte personnel CIBC, l'Entente de services bancaires avec le titulaire de carte CIBC, le document Products and Services Agreement (en anglais seulement) de la Financière Simplii et les Modalités relatives au Compte du Programme de CPG, les avis de changements apportés aux taux d'intérêt et aux frais, et les autres documents, avis et ententes que nous sommes tenus, en vertu de la Loi sur les banques ou de tout autre règlement, de vous fournir par écrit. Votre consentement est en vigueur immédiatement. Vous devez conserver une copie de ces documents électroniques. Vous pouvez annuler votre consentement en tout temps ou nous aviser de tout changement concernant votre adresse électronique en envoyant un courriel à Mailbox.ISBO@cibc.com. Cependant, si vous annulez votre consentement avant que nous ayons activé votre Compte, les virements de fonds qui auront été amorcés seront annulés et vos fonds seront retournés. À des fins juridiques, les documents qui vous sont envoyés par voie électronique sont considérés comme des documents écrits qui ont été signés et/ou fournis par nous. Nous ne sommes pas responsables si nous n'arrivons pas à communiquer avec vous en raison d'une adresse électronique erronée. La modification de votre adresse électronique pourrait entraîner la modification de votre adresse électronique utilisée pour d'autres types de communications que nous vous transmettons.

Partie G : Plateforme en ligne

31. **Refus de nous conformer à vos Instructions :** Lorsque vous utilisez la Plateforme en ligne, vous convenez que nous pouvons refuser d'exécuter une Instruction si nous soupçonnons que l'Instruction en question n'émane pas de vous, est inexacte ou peu claire, n'a pas été correctement autorisée ou a été donnée à des fins illégales ou inappropriées. Nous ne pourrions être tenus responsables si nous refusons d'exécuter une Instruction dans de telles circonstances.
32. **Frais :** Vous reconnaissez que des tiers, y compris les fournisseurs de services Internet et sans-fil, peuvent vous facturer des frais supplémentaires pour l'accès aux Services au moyen d'un Appareil électronique.
33. **Droits de propriété intellectuelle :** Tous les renseignements et outils que nous offrons en ligne, de même que tous les logiciels et les systèmes que nous utilisons pour fournir les Services ainsi que l'accès à la Plateforme électronique et au Site Web, sont exclusifs à nous et nous appartiennent, et sont exclusifs et appartiennent à nos bailleurs de licence, et sont protégés par les lois régissant la propriété intellectuelle. Vous convenez de ne pas vendre, distribuer, ni exploiter de façon commerciale ces renseignements ou outils. De plus, vous vous engagez à les réserver à votre usage personnel. Sauf autorisation par une autre disposition des présentes Modalités, vous vous abstenrez de faire ce qui suit : i) modifier, adapter, traduire, soumettre à l'ingénierie inverse, décompiler ou désassembler tout logiciel ou système que nous utilisons pour offrir les Services de même que l'accès à la Plateforme en ligne ou au Site Web; ii) copier, reproduire, distribuer, publier, télécharger, afficher ou transmettre le contenu trouvé, accessible ou mis à votre disposition dans le Site Web, dans la Plateforme en ligne ou par l'intermédiaire des Services de quelque manière ou sous quelque forme que ce soit, ni vous en inspirer ou en dériver d'autres œuvres; iii) vendre ou revendre un tel contenu ou l'utiliser à des fins commerciales; et iv) utiliser des robots, des collecteurs, des moteurs de recherche Web, un logiciel d'exploration de données ou tout autre outil automatisé ou logiciel de collecte ou d'extraction de données à l'égard d'un tel contenu ou pour recueillir des renseignements du Site Web, de la Plateforme en ligne ou d'autres utilisateurs des Services. Aucun élément des présentes Modalités ou du Site Web ne peut être interprété comme vous donnant un droit, un titre ou un intérêt sur les droits de propriété intellectuelle de la Banque CIBC, ni comme vous accordant une licence, de façon implicite ou autrement.

Offre de services bancaires aux étudiants étrangers CIBC

34. **Accès aux sites Web** : interdiction d'affichage en continu de l'information : Vous convenez de ne pas utiliser la Plateforme en ligne, les Services ou notre Site Web à des fins illicites ou inappropriées, ni de prendre des mesures qui pourraient avoir une incidence nuisible sur la sécurité, l'intégrité ou le fonctionnement de nos systèmes, qui pourraient nuire à ceux-ci, les compromettre ou les altérer, ou qui pourraient favoriser un accès non autorisé à nos systèmes. De plus, vous vous engagez à ne pas utiliser le site Web, le logiciel ou le service d'un tiers pour accéder à la Plateforme en ligne, aux Services ou à notre Site Web, ou encore à ne pas afficher en continu ni à rendre autrement accessibles les renseignements que nous publions en ligne.
35. **Appareil électronique** : Vous reconnaissez qu'en accédant à la Plateforme en ligne au moyen d'un Appareil électronique qui limite la quantité de contenu que vous pouvez visualiser, il se peut que vous n'ayez pas accès à toutes les caractéristiques et fonctions, ni à tous les renseignements et au contenu disponibles par l'intermédiaire d'autres sites Web, et vous acceptez d'accéder régulièrement à la Plateforme en ligne par l'intermédiaire d'un Site Web par un moyen autre qu'un Appareil électronique qui ne comporte aucune restriction quant à l'affichage du contenu.

Partie H : Responsabilité, garanties et retrait du droit d'accès

36. **Limitation de responsabilité** : Vous comprenez et convenez que nous serons responsables envers vous seulement à l'égard des dommages directs découlant d'une négligence grave, d'une fraude ou d'une inconduite volontaire de notre part directement reliée à notre exécution de nos obligations en vertu des présentes Modalités et que nous ne serons pas responsables envers vous à l'égard de tout autre dommage direct. En outre, nous ne pouvons en aucun cas être tenus responsables envers vous d'autres Pertes, notamment toute forme de pertes ou de dommages indirects, accessoires, particuliers ou punitifs, notamment les dommages pour inconvénients, les pertes de profits, de revenus ou d'occasions d'affaires ou d'autres pertes prévisibles ou non, résultant directement ou indirectement des présentes Modalités ou de tout service, y compris les Services que nous vous fournissons, que nous ayons été avisés ou non de la possibilité de tels préjudices ou que nous ayons fait preuve ou non de négligence. Ces restrictions s'appliquent à tout acte ou à toute omission de notre part, de nos dirigeants, de nos administrateurs, de nos mandataires ou de nos fournisseurs, sans égard au fait que cet acte ou cette omission puisse par ailleurs donner lieu à une cause d'action contractuelle, délictuelle (y compris la négligence), législative ou selon tout autre principe de loi. Dans le présent article 36, on entend par négligence grave une conduite (action ou inaction, verbale ou silencieuse) qui constitue a) un écart marqué et flagrant de la conduite à laquelle on pourrait s'attendre habituellement de la part d'une personne raisonnable et prudente en poste à la Banque CIBC ou b) une action à ce point gratuite et téméraire qu'elle représente un mépris total des conséquences préjudiciables, prévisibles et évitables.
37. **Absence de responsabilité dans certains cas** : Sous réserve de la loi applicable et nonobstant l'article 36, nous ne pourrions en aucun cas être tenus responsables de Pertes découlant de ce qui suit :
- Le défaut de se déconnecter de la Plateforme en ligne après avoir terminé son utilisation, peu importe la méthode utilisée pour accéder au Service;
 - Le défaut de se conformer aux obligations qu'imposent les présentes Modalités;
 - Le défaut d'utiliser un antivirus, un anti-logiciel espion et un pare-feu à jour sur l'Appareil électronique servant à accéder à la Plateforme en ligne, si de telles mesures de sécurité existent pour l'Appareil électronique que vous avez utilisé;
 - Des restrictions imposées ou des mesures prises par un gouvernement;
 - Une situation dans laquelle la Plateforme en ligne n'est pas accessible, peu importe la raison, ou est accessible, mais peut faire l'objet de retards ou d'erreurs; ou
 - Les circonstances pour lesquelles nous avons indiqué, dans les présentes Modalités, que nous ne serons pas tenus responsables ou que vous serez tenu responsable.
 - Ces restrictions s'appliquent à tout acte ou à toute omission de la Banque CIBC et de ses employés, dirigeants, administrateurs, sociétés affiliées, mandataires ou fournisseurs, y compris un acte ou une omission imputable à une négligence d'une telle personne ou entité, et toute Perte découlant d'un tel acte ou d'une telle omission, même si nous avons été mis au fait de la possibilité de dommages, quels que soient la forme ou le fondement de l'acte, y compris une cause d'action contractuelle, délictuelle (y compris la négligence), législative ou selon tout autre principe de loi.

Offre de services bancaires aux étudiants étrangers CIBC

38. **Absence de garanties** : Exception faite des engagements explicites pris envers vous par écrit dans le cadre d'une autre entente, nous excluons les garanties et les conditions (y compris les garanties et les conditions verbales, implicites ou prévues par la loi) quant à la nature, à la qualité ou aux caractéristiques de la Plateforme en ligne, des Services, du site Web et des Comptes, y compris les garanties et conditions relatives à la valeur marchande, à l'exploitation, à la fiabilité, à la rapidité, à la qualité marchande, à l'adaptation à un usage particulier, au titre, à l'absence de contrefaçon, à la sécurité et à l'exactitude. Nous ne pouvons déclarer ni garantir que i) les Services, la Plateforme en ligne ou le Site Web répondront à vos exigences; ii) les Services, la Plateforme en ligne ou le Site Web seront exempts d'erreurs ou fonctionneront sans interruption ou de façon continue; iii) votre utilisation des Services, de la Plateforme en ligne et du Site Web ne comportera aucun retard, aucune difficulté, aucune défaillance, ni aucune incompatibilité; iv) toutes les lacunes dans les Services, dans la Plateforme en ligne ou dans le Site Web peuvent être trouvées ou corrigées; et v) le Site Web et toute communication de notre part, transmise par le Site Web ou autrement, sont exempts de virus, de programmes malveillants, de programmes non autorisés, de codes de désactivation ou d'autres éléments nuisibles.
39. **Retrait du droit d'accès** : Nous pouvons résilier les présentes Modalités ou vous retirer votre droit d'accès à la Plateforme en ligne ou aux Services, en tout temps et sans préavis; dans un tel cas, les présentes Modalités continueront de s'appliquer relativement à votre accès antérieur. Nous ne saurions être tenus responsables des Pertes ou des désagréments qui résultent du retrait de votre droit d'accès.

Partie I : Autre

40. **Accès au Site Web à partir d'autres territoires** : Vous reconnaissez et acceptez que vous pouvez accéder au site Web à partir d'autres territoires à l'extérieur du Canada, mais que certains aspects des Services ou certains renseignements du site Web pourraient ne pas être mis à votre disposition dans ces territoires. Nous vous offrons uniquement les Services qui sont permis par la loi dans les territoires à partir desquels vous accédez au site Web ou aux Services, ou autrement. Si vous accédez aux Services ou au site Web ou que vous les utilisez à l'extérieur du Canada, vous le faites à vos propres risques, et vous assumez l'entière responsabilité de vous conformer aux lois locales, provinciales, nationales ou internationales qui régissent un tel accès ou une telle utilisation que vous faites des Services ou du site Web.
41. **Protection des renseignements personnels et confidentialité des données** : Vous consentez à la collecte, à l'utilisation et au partage de vos renseignements personnels, comme il est décrit dans le dépliant Protection des renseignements personnels de la Banque CIBC. Cela comprend la communication et la collecte de renseignements vous concernant par le Consulat, l'établissement d'enseignement et d'autres parties semblables selon ce qui peut être raisonnablement exigé aux fins suivantes : i) vous donner accès à l'Offre de services bancaires aux étudiants étrangers CIBC et vous permettre d'utiliser cette offre; ii) répondre aux demandes de renseignements sur les services et aux contestations liées à votre utilisation de l'Offre de services bancaires aux étudiants étrangers CIBC; iii) vous identifier; iv) vérifier les renseignements que vous fournissez à la Banque CIBC; v) vous protéger et protéger la Banque CIBC contre les erreurs et les activités criminelles; et vi) se conformer aux exigences légales et réglementaires. La Banque CIBC peut communiquer avec vous pour l'une ou l'autre de ces fins par téléphone, télécopieur, message texte ou un autre moyen électronique, et par composeur-messager automatique, à tout numéro que vous avez fourni à la Banque CIBC, ou par Internet, courrier postal ou tout autre moyen.

La Politique en matière de protection des renseignements personnels de la Banque CIBC est accessible dans tous les centres bancaires ou à l'adresse cibc.com/francais. Cette politique peut être modifiée ou remplacée, ou des ajouts peuvent lui être apportés de temps à autre. Le Groupe CIBC comprend la Banque CIBC et ses sociétés affiliées canadiennes qui offrent des services de dépôts, de prêts, de fonds communs de placement, de négociation de titres, de gestion de portefeuille, de conseils en placement, de prêts hypothécaires, de cartes de crédit, de fiducie et d'assurance, et d'autres produits et services.

42. Définitions

- a) « **Appareil électronique** » renvoie à tout appareil électronique que nous vous permettons d'utiliser pour accéder à la Plateforme en ligne, y compris un ordinateur personnel, un téléphone cellulaire, un téléphone, un téléphone intelligent, un objet portable ou un assistant numérique personnel.
- b) « **CIBC** » désigne la Banque Canadienne Impériale de Commerce.
- c) « **Code d'utilisateur** » s'entend de l'adresse électronique enregistrée que vous utilisez pour vous connecter à la Plateforme en ligne.

Offre de services bancaires aux étudiants étrangers CIBC

- d) « **Compte** » s'entend de tout compte de dépôt que vous détenez auprès de nous aux fins d'utilisation dans le cadre du Programme et comprend le Compte CIBC et le Compte du Programme de CPG de la Financière Simplii, le cas échéant.
 - e) « **Compte du Programme de CPG** » s'entend du compte de dépôt avec retenues de la Financière Simplii qui respecte les exigences du Volet direct pour les études (VDE).
 - f) « **Consulat** » désigne une mission diplomatique nommée par le gouvernement du Canada afin de le représenter dans votre pays de résidence.
 - g) « **Instruction** » s'entend d'une instruction qui nous est transmise après authentification de votre Mot de passe par l'intermédiaire de la Plateforme en ligne.
 - h) « **Modalités** » désigne les présentes Modalités applicables à l'Offre de services bancaires aux étudiants étrangers CIBC.
 - i) « **Mot de passe** » s'entend de toute combinaison confidentielle de chiffres et de lettres que vous utilisez pour avoir accès à la Plateforme en ligne et/ou pour y effectuer des opérations.
 - j) « **nous** », « **notre** » et « **nos** » renvoie à la Banque CIBC et à ses sociétés affiliées.
 - k) « **Période de l'offre** » renvoie à la période définie à l'article 15.
 - l) « **Pertes** » renvoie à tous les dommages, réclamations, amendes, pénalités, anomalies, pertes, obligations (y compris les règlements et les jugements), coûts et dépenses (y compris les intérêts, frais judiciaires, frais et dépenses raisonnables d'avocats, de comptables et autres experts et professionnels ou autres frais et dépenses raisonnables découlant de litiges ou d'autres procédures en lien avec une réclamation, un manquement ou un examen), y compris, les pertes ou dommages indirects, accessoires, spéciaux, punitifs ou consécutifs, les pertes de profit, les pertes de revenu, les pertes d'occasions d'affaires ou toute autre perte prévisible ou imprévisible découlant directement ou indirectement des présentes Modalités, du Programme, de la Plateforme en ligne, du Site Web ou des Services qui vous sont fournis, même si la Banque CIBC a été informée du risque de perte ou a été négligente.
 - m) « **Plateforme en ligne** » s'entend de la Plateforme en ligne qui vous permet de demander les Services, d'effectuer des opérations et de consulter les renseignements relatifs à l'authentification par Mot de passe.
 - n) « **Programme** » désigne l'Offre de services bancaires aux étudiants étrangers CIBC permettant de virer des fonds dans un compte ou d'investir dans des CPG, comme le décrivent les présentes Modalités.
 - o) « **Service** » s'entend de tout produit ou service décrit dans les présentes Modalités.
 - p) « **Site Web** » s'entend de tout site Web exploité par la Banque CIBC ou une société affiliée à la Banque CIBC et par lequel vous vous connectez à la Plateforme en ligne.
 - q) « **vous** », « **votre** » et « **vos** » s'entend du client qui utilise un Service auquel il accède par l'intermédiaire de la Plateforme en ligne.
 - r) « **y compris** » ou « **notamment** » signifient y compris, sans toutefois s'y limiter.
43. « **Loi applicable et autres dispositions** » : Les présentes Modalités seront régies et interprétées conformément aux lois de la province de l'Ontario et aux lois applicables du Canada, et vous acceptez d'être lié par ces lois et de vous en remettre à la compétence des tribunaux de l'Ontario en cas de litige relativement aux présentes Modalités. Tout jugement que nous obtenons ne saurait influencer sur vos obligations en vertu des présentes Modalités.
44. « **Dissociabilité** » : Si une condition des présentes Modalités est jugée non valide, illégale ou inexécutable par un tribunal d'une juridiction compétente, cette modalité sera retirée de l'entente et les autres conditions continueront de s'appliquer et resteront pleinement en vigueur.